

3.2 Deuxième intervention : les formes verbales en *-e/-es/-e* des formes du présent de l'indicatif des verbes de la conjugaison dominante.

3.2.1 Analyse de contenu

L'analyse de contenu de la deuxième intervention doit d'abord relever le lien qui rend cette intervention complémentaire de la première intervention. La première intervention permettait de s'initier au système des formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif par l'examen des formes des verbes « aller » et « avoir ». La deuxième intervention adoptée et expérimentée par le professeur Roy et l'Équipe FRAMÉE propose la généralisation du système entrevu dans *va/vas/vais* et *a/as/ai* aux verbes à désinences en *-e/-es/-e*, soit donc aux formes des verbes de la conjugaison dominante.

En préalable, les apprenants doivent savoir que le *e* dit muet peut faire l'objet de trois traitements : il peut s'amuir comme dans « seulement », il peut être pleinement prononcé comme dans « appartement », il peut n'être que chuchoté comme dans « plante ». Ces connaissances acquises, il est possible de s'attaquer au système des formes des personnes du singulier des verbes de la conjugaison dominante, celle des très nombreux verbes en *-er* et des quelques dizaines de verbes en *-ir* à désinences *-e/-es/-e*, du type de ouvrir/ouvre.

Soit donc les formes des personnes du singulier d'un verbe comme chanter :

Je	chante
Tu	chantes
Il	chante

Les formes des troisième et deuxième personnes montrent à l'écrit les caractéristiques de hiérarchisation identifiées dans la première intervention. La désinence ou finale de la troisième personne est aussi simple qu'il est possible, tandis que la désinence de deuxième se donne en addition un « s », identifié comme **Signe**, **Symbole de Surcharge**. Quant à la désinence de la première personne, elle se présente comme un simple « e » semblant reprendre le « e » de troisième personne. Ressurgit le secret 3 sur la qualité occulte, mystérieuse, des formes de première personne. L'apprenant doit être guidé dans la voie d'un profond et amusant questionnement. Habilement, à l'aide d'indices gradués, le maître amènera l'apprenant sinon à découvrir, du moins à comprendre, que la surcharge qui est la clé du système ne se retrouve pas dans les désinences ou finales, au plus chuchotées, que la surcharge ne peut que se transporter sur la consonne qui précède, et que, sans nous en rendre compte, nous prononçons quelque chose comme :

Je	chanttt ^(e)
Tu	chantt ^(es)
Il	chant ^(e)

Derrière et à travers ces constatations, il y a à comprendre que la conjugaison dominante du verbe français a atteint à un haut degré de simplification et qu'au total quatre formes du présent de l'indicatif se réduisent à l'oral à un simple [ʃɑ̃t].

Dès lors, la désinence ou finale en « e » de la première personne s'explique comme un symbole de simplification. La maître gagnera à expliquer et à faire comprendre que la désinence de la première personne n'est d'ailleurs pas étymologique, qu'elle est un emprunt au paradigme *-e/-es/-e/-ent*, auquel elle s'intègre. À l'observateur

attentif, le contenu de la deuxième intervention ouvre des perspectives étonnantes et mène à des connaissances grammaticales inconnues des grammaires, même les plus récentes.

Le matériel didactique qui a été élaboré par le professeur Roy sous le titre *La conjugaison d'approche raisonnée du verbe français*, sous la référence de *Fascicule 19*, propose d'ajouter à l'enseignement-apprentissage de la deuxième intervention, les formes des personnes du pluriel. Et même de prendre le temps de familiariser les apprenants avec la consonne centrale ou axiale du verbe, qui sera [s] dans « dansons », [z] dans « osons », [ʃ] dans « marchons », [tr] dans « rentrons », [ʉ] dans « tuons », et [H] dans « créons ». La connaissance de la consonne centrale s'imposera comme fort utile pour la suite de l'initiation à la conjugaison du verbe français.

L'analyse de contenu qui précède et qui est celle de la deuxième intervention faisait apparaître, soulignait, le caractère étonnant et fort original des données à présenter aux apprenants. L'analyse méthodologique qu'il faut maintenant mener aura beaucoup d'enseignement à tirer du caractère d'originalité de ces données d'approche raisonnée.

3.2.2 Analyse méthodologique

L'analyse méthodologique ne saurait pas ne pas d'abord revenir sur le neuvième principe, tout fraîchement édicté pour compléter les huit principes de Lefebvre et Couture.

Neuvième principe :

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent s'attacher à reconnaître, derrière les concrétisations écrites de la langue, la place prépondérante des concrétisations orales.

En effet, l'enseignement proposé ramène à une forme orale unique [ʃɑ̃] la conjugaison des formes des personnes du singulier, ainsi que de la forme de troisième personne du pluriel des verbes de la conjugaison dominante. La lecture des dites formes est donc d'abord et avant tout orale; une lecture pénétrante de l'écrit s'y colle. Il y a là un abord nouveau d'initiation à la conjugaison du verbe français, un abord qui donne une place prépondérante à l'aspect oral, à la compréhension de la constitution orale des formes en question. L'écrit, pour sa part, se voit interpréter pour ce qu'il permet de porter et de faire voir de cet aspect oral. Le neuvième principe trouve dans ce matériel grammatical une confirmation de premier ordre.

Ainsi que le montre le document didactique élaboré par le professeur Roy, l'analyse qui mène à la compréhension du système des formes en -e/-es/-e/-ent repose sur la présentation et l'utilisation de deux données fort précises, celle des valeurs phonologiques du « e » dit muet (ou e central) et celle de l'identification d'une consonne axiale ou centrale dans les formes verbales. Pareil recours fait ressurgir le sixième principe de Lefebvre.

Sixième principe :

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent se donner les outils d'interprétation qu'exige une approche en compréhension, si éloignés des moyens de la grammaire traditionnelle que puissent paraître au premier abord les règles et les concepts auxquels il doit être fait recours.

Les données touchant au « e » central et surtout à la consonne axiale ne font pas partie des données se retrouvant habituellement dans les grammaires scolaires. Des premières, sur le « e » central, il n'est pas fait un grand usage, ni surtout un usage de l'ordre qui en est fait en grammaire logique et raisonnée; dans cette dernière, les trois valeurs phonologiques du e central sont reconnues et servent à une analyse précise. L'élaboration de données grammaticales d'approche raisonnée fait ici appel, hors de tout doute, à des outils d'analyse soit peu utilisés, soit utilisés de nouvelles façons. Le sixième principe reconnaît précisément et justement ces façons différentes de mener l'analyse d'élaboration et l'enseignement-apprentissage des données de la grammaire logique et raisonnée.

Plusieurs autres principes pourraient être relevés comme s'appliquant à l'élaboration du contenu de la deuxième intervention. Ainsi l'évolution historique en simplification pourrait être rapportée au quatrième principe de Lefebvre sur la vie de la langue, le recours à la linguistique au septième principe. Et le premier principe s'impose partout par ses exigences de « données simples, claires et nettes ». Pour ne pas prolonger cette analyse épistémologique toutefois, il ne sera fait référence en dernier lieu qu'au dixième principe, fraîchement édicté.

Dixième principe :

L'enseignement-apprentissage de contenus grammaticaux d'approche raisonnée gagnera à adopter des procédés didactiques tirant leur efficacité d'un rapprochement de nature entre les contenus disciplinaires et les procédés didactiques à pratiquer.

Les trois secrets confiés aux apprenants aiguisaient et concentraient l'attention des apprenants dès la première intervention, sur les points majeurs des données à

maîtriser. Le procédé didactique des secrets à maîtriser prête à généralisation dans l'acquisition des données de la deuxième intervention. En effet, « la langue nous parle » par la construction des finales (1^{er} secret), le s est le symbole, le signe tout à fait régulier de la surcharge présente dans le système (2^e secret), et la forme de première personne porte une désinence plus mystérieuse que jamais (3^e secret), révélant le phénomène de simplification affectant quatre des formes du présent de l'indicatif des verbes de la conjugaison dominante. Le dixième principe reçoit donc une confirmation forte et nette : une didactique appropriée constitue un outil indispensable dans l'enseignement et l'apprentissage des données de la grammaire logique et raisonnée.

L'analyse méthodologique revenant sur l'analyse de contenu du matériel proposé pour la deuxième intervention a confirmé l'importance et le bien-fondé des principes six, neuf et dix, spécifiquement. Elle a laissé entrevoir qu'il aurait été possible de relever des applications des principes un, quatre et sept.

Le tout rejoignant l'analyse méthodologique précédente et pouvant s'illustrer ainsi :

	Principe 1	Principe 4	Principe 6	Principe 7	Principe 9	Principe 10
1 ^{re} intervention	X			X	X	X
2 ^e intervention	•	•	X	•	X	X
Portée majeure : X			Mention : •			

Il faut maintenant voir ce que peuvent révéler des analyses du matériel proposé dans la troisième intervention portant sur l'enseignement-apprentissage de la conjugaison du verbe français.

3.3 Troisième intervention : les formes verbales en *-s/-s/-t* du présent de l'indicatif des verbes de la conjugaison mixte.

3.3.1 Analyse de contenu

L'analyse de contenu proposée pour une troisième intervention sur la conjugaison du verbe français par le professeur Roy et l'Équipe FRAMÉE peut se réduire à trois points majeurs. Le premier point traitera inévitablement des finales en *-s/-s/-t* des formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif. Les apprenants ont à comprendre comment le système découvert en première intervention dans les formes *va/vas/vais* et *a/as/ai*, et se retrouvant sous le paradigme *-e/-es/-e/-ent* pour les verbes de la conjugaison dominante se retrouvent également sous les finales en *-s/-s/-t* des verbes qui seront dits appartenir à la conjugaison mixte.

Les apprenants se servant des secrets qui leur sont maintenant familiers amorceront leur réflexion à l'aide des premier et deuxième secrets, pour poser que la troisième personne se donne comme symbole un « t » et que la deuxième personne signale toujours par son « s » final une forme en surcharge. La reprise d'une finale en « s » pour la première personne n'étonnera que peu, le troisième secret laissant prévoir une forme mystérieuse à interpréter, comme avait dû être interprétée la finale en *-e* des verbes de la conjugaison dominante.

Les apprenants auront peut-être retenu de la seconde intervention que la forme de première personne n'est pas étymologique et concluront justement que ce « s » est d'emprunt à la deuxième personne. Et que donc la surcharge sous ces finales muettes en

-t/-s/-s, se transporte sur la voyelle précédente, comme elle se transportait sur la consonne précédente pour les verbes de la conjugaison dominante. Ainsi, le verbe « vivre » adoptera une prononciation qui pourrait se représenter de la façon suivante, quelque peu simplifiée, mais facilitante pour la compréhension de jeunes apprenants :

je	viii (s),
tu	vii (s),
il	vi (t).

Les apprenants auront au vrai peut-être quelque difficulté à accepter qu'existe véritablement un mouvement de surcharge : le maître habile et connaissant arrivera à les convaincre par le jeu des liaisons, possiblement. À toutes fins pratiques, il se rabattra sur le phénomène de simplification, le plus important en l'affaire. Les trois formes sont réduites à la même forme [vi] comme le verbe « chanter » ne présentait plus qu'une forme [ʃɑ̃t].

Le deuxième point majeur de la troisième intervention concerne les formes du pluriel et d'abord la forme de troisième personne du pluriel en « -ent », forme qui s'écrit « vivent » et qui ne se réduit pas à l'oral au simple [vi] des formes du singulier, mais conserve la consonne centrale dans sa forme [viv]. Ici, le maître devra faire découvrir à ses apprenants que la construction est celle de la conjugaison dominante. Et pour ce faire, il devra établir les rapports qu'entretiennent les formes du présent de l'indicatif – et la troisième personne du singulier particulièrement – avec la forme du présent du mode infinitif.

C'est ainsi qu'en retirant à [ʃɑ̃te] (« chanter ») sa finale en [e], on obtient la forme [ʃɑ̃t], forme première de troisième personne, et les trois autres formes [ʃɑ̃t] du

présent de l'indicatif. Les formes des deux autres personnes du pluriel s'obtiennent en ajoutant à ce radical « universel » ou généralisé les finales en « ons » et en « ez ». C'est là le traitement commun des verbes de la conjugaison dominante.

Les verbes de la conjugaison mixte se construisent autrement. Si on retire à la forme de l'infinitif sa finale, on obtient un radical à consonne finale, comme pour les verbes de la conjugaison dominante. Ainsi, en retirant à « vivre », sa finale en « re », on obtient un radical « viv- », lequel sert à construire les trois formes des personnes du pluriel « vivons », « vivez » et « vivent ». Il importe que les apprenants prennent nettement conscience qu'il n'y a pas là un traitement exceptionnel (comme le laisse souvent entendre les grammaires usuelles), mais bien un traitement de conjugaison dominante. L'observation est de taille.

Le radical des formes des personnes du singulier en -s/-s/-t s'obtient autrement. Après avoir retiré à la forme de l'infinitif sa finale, on doit lui retirer sa consonne centrale pour obtenir le radical court servant à la construction des formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif. Ainsi, après avoir retiré à « vivre » sa finale « re », on lui retirera de plus sa consonne centrale, pour obtenir le radical court « vi- », radical – et même forme totale – des personnes du singulier. Le même traitement donnera pour « suivre », les radicaux long « suiv- » et court « sui- »; pour « partir », « part- » et « par »; pour « mentir », « ment- » et « men- ».

Il est fort intéressant de constater la généralisation de traitement dans des verbes comme « battre » et « mettre ». En retirant à « battre » sa finale « -re », on obtient le radical long « batt- », qui sert à construire « batt-ons », « batt-ez » et « batt-ent »; en

retirant le « t » précédant, à titre de consonne centrale, on obtient le radical court « bat », lequel sert à construire « bat-s », « bat-s » et « bat », formes dans lesquelles la présence d'un « t » pouvait étonner. Il n'y a plus de justification à étonnement, le traitement est régulier.

Même la conjugaison d'un verbe comme « bouillir » pourra se voir expliquée. Le radical long en sera « bouill- », servant à construire les formes des personnes du pluriel. En retirant à ce radical long, sa consonne centrale [j], écrite « -ill- », on obtient le radical court « bou- ». Aucun mystère : un traitement régulier !

Le professeur Roy, dans un article en préparation et dans un tiré à part déjà disponible, a établi la liste des verbes se construisant ainsi sous le titre de « Sixième ensemble » (voir à la page suivante). Au total, une cinquantaine de verbes, les composés inclus, connaissent ce type de traitement de base. Ils sont considérés en grammaire logique et raisonnée comme les modèles de base de la conjugaison mixte. Même les verbes « rompre » et « vêtir » en font partie, les formes de ces deux verbes s'expliquant par des exigences de simple orthographe s'ajoutant aux règles générales présidant à la construction des verbes appartenant à ce sixième ensemble. Encore là, tout s'explique !

Le troisième point majeur du contenu de la troisième intervention proposée pour une initiation d'approche raisonnée à la conjugaison du verbe français touche à l'appellation de « conjugaison mixte ». Il y a dans ce choix conceptuel une immense avancée théorique. Il est affirmé concrètement qu'il y a en français deux conjugaisons, une conjugaison dominante et une conjugaison mixte. Le pas est de géant. Enfin, une classification qui a des fondements !

Sixième ensemble : type vivre/vivons/vis					
vi V – re	>	vi V – ons	>	vi – s	
par T – ir	>	par T – ons	>	par – s	
dor M – ir	>	dor M – ons	>	dor – s	
bou ILL – ir	>	bou ILL – ons	>	bou – s	
Aussi:					
suivre		sentir			
survivre		servir			
mentir		sortir			
se repentir					
Cas :					
cou R – ir	>	cou R – ons	>	cou R – s	
De même :					
bat T – re	>	bat T – ons	>	ba T – s	
met T – re	>	met T – ons	>	me T – s	
Aussi, leurs composés:					
combattre		admettre		permettre	
abattre		commettre		promettre	
débattre		compromettre		remettre	
rabattre		démettre		transmettre	
		émettre		soumettre	
		omettre			
Cas de traitement orthographique :					
rom P – re	>	rom P – ons	>	rom P – s	
				(rom P t)	
vê T – ir	>	vê T – ons	>	vê T – s	

Tiré de: Roy, Raymond Claude (en préparation), *Essai de classification des verbes du français*, Fascicule 22, Groupe FRAMEE, Université du Québec à Chicoutimi.

La conjugaison mixte est donc une conjugaison dominante pour une part, les verbes de la conjugaison mixte utilisant donc les règles de construction de la conjugaison dominante pour la plupart de leurs formes; et elle est de conjugaison « autre » ou « particulière » d'autre part, utilisant pour d'autres formes des règles de constructions différentes liées au recours à un radical court. Les deux conjugaisons peuvent prendre comme modèles les verbes « chanter » et « vivre ». Pour la première

fois, tout probablement, une grammaire établit des règles nettes pour la conjugaison des verbes français.

Tels sont les trois points majeurs résumant le contenu proposé dans la troisième intervention d'initiation en approche raisonnée à la conjugaison du verbe français. Ces points touchent donc au paradigme en *-s/-s/-t*, à la distribution des formes, en formes à radical long et formes à radical court, et finalement à la reconnaissance d'une conjugaison mixte, en parallèle à une conjugaison dominante.

3.3.2 Analyse méthodologique

L'analyse de contenu de la troisième intervention terminée, il faut passer à l'analyse méthodologique – tâche essentielle de ce mémoire – du contenu en question. Bien qu'il y ait forcément quelque subjectivité dans la conduite de l'analyse méthodologique, l'essentiel est d'arriver à identifier les principes ayant manifestement guidé la tâche d'élaboration des données de ce contenu. Si ces principes sont justement identifiés, l'analyse méthodologique devrait atteindre au degré de qualité recherché, quelque subjective que puisse demeurer la démarche d'analyse.

La caractéristique majeure du contenu de la troisième intervention est liée – pour nous, du moins – à la distribution des verbes en deux conjugaisons, l'une dominante, l'autre mixte. Dans leur *Grammaire de base*, Chartrand et Simard (2000) rangent les verbes en deux conjugaisons, l'une comprenant les verbes en *-er*, l'autre comprenant « tous les autres verbes (sic) ». Dans la *Grammaire jeunesse*, Laporte et Rochon (2004) rangent les verbes en « réguliers » et « irréguliers ». Le classement en

deux conjugaisons « étaient dans l'air », on le voit, même si lesdits classements n'avaient rien de net et de fondé.

Mais un pas de géant est fait par la grammaire logique et raisonnée qui pose en regard de la « conjugaison dominante » une « conjugaison mixte », et qui, surtout, identifie les caractéristiques de cette conjugaison mixte. Ces caractéristiques sont de construire un certain nombre des formes de ces verbes à la manière de la conjugaison dominante, à l'aide d'un radical long (la forme de l'infinitif, moins la finale) et de construire un certain nombre d'autres formes, à l'aide d'un radical court (le radical long diminué de la consonne centrale). Il y a bien deux conjugaisons, mais ces conjugaisons sont nettement définies dans leurs fondements. Le pas est énorme.

Cette avancée théorique majeure de la grammaire logique et raisonnée répond aux exigences des premier et sixième principes de Lefebvre. Le premier principe exige des données « simples, claires et nettes ». Les données sont simples, « sans complexité excessive » : les verbes se rangent en deux conjugaisons, l'une dominante, l'autre mixte. Les données sont également claires et nettes, c'est-à-dire « aisées à comprendre et satisfaisantes pour un esprit logique » : certaines formes des verbes relevant de la conjugaison mixte utilisent pour leur construction un radical court, les autres formes des mêmes verbes s'en tenant pour leur construction à l'usage d'un radical long, à l'instar des verbes de la conjugaison dominante. Le plus important principe est donc satisfait.

Il est aussi satisfait au sixième principe, il importe de le souligner, même si le rapport est plus difficile à établir.

Sixième principe :

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent se donner les outils d'interprétation qu'exige une approche en compréhension, si éloignés des moyens de la grammaire traditionnelle que puissent paraître au premier abord les règles et les concepts auxquels il doit être fait recours.

L'outil d'interprétation en question, permettant l'identification de deux conjugaisons, dominante et mixte, est évidemment la consonne « axiale » de Gustave Guillaume, consonne dite plus simplement « centrale » en grammaire logique et raisonnée. La présence constante de cette consonne centrale, c'est-à-dire dans toutes les formes verbales de toutes les personnes, de tous les temps et de tous les modes, identifie et classe un verbe de la conjugaison dominante. La consonne centrale est-elle retirée pour livrer un radical court, le verbe appartient à la conjugaison mixte.

Il y a lieu de pousser un peu plus loin la réflexion sur ce traitement de la consonne centrale. La grammaire logique et raisonnée parvient, en soulignant le rapport des formes du présent de l'indicatif avec la forme de l'infinitif présent, à mettre à la disposition des apprenants, comme de tout parlant ou scripteur français, une méthode, une logique permettant d'établir nettement – mathématiquement, serait-on porté à dire – ce que doit être la forme verbale recherchée. Ainsi en retranchant au verbe « mettre » sa finale en « -re » et sa consonne centrale « t », j'obtiens le radical court « met », lequel permet de former « je met-s », « tu met-s », « il met ». Le radical long, conservant sa consonne centrale permet de former « nous mettons », « vous mettez », « ils mettent ». Le scripteur n'est plus acculé aux affres d'une pénible et vacillante mémorisation : le procédé de construction se comprend et se maîtrise, mais surtout se logifie. On est ramené par là au premier principe avec ses exigences de nette logique.

En illustration, le procédé est ceci :

mett re_ = mett –ons	batt re_ = batt –ons
met tre_ = met –s	bat tre_ = bat –s

Cette caractéristique majeure de logique établie autour de l'identification de deux conjugaisons bien nettes, il apparaît que le matériel de la troisième intervention fait une bonne place à la notion de système, notion mise en relief dans la version nouvelle du septième principe.

Septième principe :

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent, lorsqu'utile, puiser aux données de la linguistique, et plus particulièrement aux théories de la linguistique psychomécanique et aux études complémentaires de linguistique menées dans la même veine, et doivent, dans cette orientation, s'attacher à faire apercevoir, lorsque possible, l'aspect de système des contenus qu'elles proposent.

Le matériel de la troisième intervention s'attache à montrer que les finales en –s/–s/–t recouvrent une organisation semblable à celle que recouvraient les finales en –e/–es/–e et qu'avaient révélé les formes va/vas/vais et a/as/ai. Le système est toujours – et régulièrement – présent. Le retour et l'utilisation de cette notion d'organisation constante, en système, du matériel langagier est une des lignes de force de la grammaire logique et raisonnée, la rattachant aux préoccupations de la linguistique structurale. Il importait de bien souligner le respect de ce principe comme caractéristique majeure des données de la troisième intervention.

Une troisième et dernière caractéristique du matériel de la troisième intervention mérite d'être soulignée, pour son caractère distinctif entre autres. Cette caractéristique fait appel au troisième principe de Lefebvre.

Troisième principe :

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de rendre compte de tous les cas d'emplois au risque de voir remettre en cause la qualité explicative des données produites.

Ladite caractéristique, à rapporter à ce troisième principe, est celle, pour la grammaire logique et raisonnée, d'avoir produit une méthode d'utilisation des outils grammaticaux qui permette d'expliquer la conjugaison, et surtout la construction, des formes des verbes « bouillir », « battre » et « mettre », mais encore des verbes « vêtir » et « rompre ». Les premiers s'expliquent (ce fut fait plus haut) par le traitement à accorder à la consonne centrale; les deux derniers s'expliquent très simplement par des exigences orthographiques, le « t » de « vêtir » permettant de rendre le son [ɛ] de la voyelle, et le « p » de « rompre » justifiant la conservation du « m » à des fins d'apparement à la famille de mots. Les apprenants ont besoin de voir la grammaire logique et raisonnée satisfaire leurs questionnements. Et la grammaire logique et raisonnée doit s'imposer de satisfaire à ces attentes. Sur un plan plus théorique, en expliquant tous les emplois, la grammaire logique et raisonnée fait la preuve de la qualité des analyses qu'elle a produites. Gustave Guillaume lui-même voyait dans cette capacité explicative la preuve de qualité des résultats d'analyse obtenus.

Il y aurait bien d'autres principes relatifs à l'élaboration de données d'approche raisonnée à relier à cette troisième intervention. Mais en référant au sixième principe relié au caractère logique du choix fondé de deux conjugaisons, au septième principe

relié au recours continué à la notion de système, ainsi qu'au troisième principe relié à la qualité explicative des outils grammaticaux retenus, il semble que l'essentiel et le plus apparent a été couvert.

3.4 Conclusion

Ainsi se termine ce chapitre trois. Sur la base d'analyses du contenu de chacune des trois premières interventions d'initiation à la conjugaison du verbe français proposées par le professeur Roy et l'Équipe FRAMÉE, il a été mené des analyses méthodologiques visant à établir quels principes doivent respecter les données d'une grammaire logique et raisonnée. Il convient, pour des fins de clarté, d'en dresser un tableau.

	1 ^{re} intervention	2 ^e intervention	3 ^e intervention
Premier principe	X	•	X
Deuxième principe			
Troisième principe			X
Quatrième principe		•	
Cinquième principe			
Sixième principe		X	X
Septième principe	X	•	X
Huitième principe			
Neuvième principe	X	X	
Dixième principe	X	X	
Portée majeure : X		Mention : •	

Le chapitre quatre ajoutera à ces analyses en examinant, dans le reste du matériel d'initiation à la conjugaison du verbe français, les données que propose la grammaire logique et raisonnée.